

FABIEN ROUSSEL
DÉPUTÉ DU NORD

Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75700 PARIS

Ref. : FR 2019 - 281

Bruay-sur-l'Escaut, le 16 septembre 2019

Chère Madame la Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la vive préoccupation des biologistes libéraux quant aux récentes annonces de l'Assurance maladie qui leur impose une nouvelle réduction des dépenses de biologie médicale de l'ordre de 180 millions d'euros en 2020.

Une telle réduction d'enveloppe budgétaire ne serait en effet pas sans effets sur les quelque 4 000 laboratoires de biologie médicale implantés sur le territoire national, ni sur les près de 48 000 salariés qui y travaillent.

Les biologistes libéraux, tout comme les internes en pharmacie et biologie médicale, s'inquiètent fortement des conséquences des nouveaux efforts qui leur sont demandés.

Les coupes claires dans les dépenses de biologie médicale pourraient en effet se traduire par la disparition de nombreux laboratoires, mettant ainsi à mal un maillage territorial d'un acteur de santé qui, en assurant les examens médicaux, participe pleinement à la réalisation des diagnostics des patients.

La profession rappelle qu'elle a déjà consenti d'importants efforts pour contenir les dépenses de biologie médicale, dans le cadre du protocole d'accord signé en 2014 et prorogé jusque fin 2019.

La décision unilatérale de l'Assurance maladie est considérée comme intenable par le secteur de la biologie médicale qui qualifie l'ampleur de la mesure budgétaire de « *point de rupture économique pour la profession* ». Sa mise en œuvre amènerait à des fermetures de laboratoires dans les zones rurales ou à faible densité démographique. Et ceci contribuerait à aggraver le phénomène de désertification médicale qui touche déjà de nombreux territoires.

Considérant le rôle assurés par ces professionnels dans la chaîne de soins mais aussi l'impact de ces annonces sur le plan de l'emploi, je vous demande solennellement d'intercéder auprès de l'Assurance maladie, de sorte que la logique comptable ne prévale pas sur les besoins sanitaires de nos concitoyens et qu'ils puissent encore aisément se rendre dans des laboratoires proches de leur lieu de vie pour y réaliser leurs examens médicaux.

En vous remerciant par avance pour les suites que vous réserverez à la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous

Fabien ROUSSEL
Député du Nord